

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16

Date de
Convocation :

21/01/2021

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le 26 janvier 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué,
Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine,
Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien,
M. KLEIN Jean-Marie, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie,
Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Excusés :

Mme BRUNNER Magdolna

Absents Pouvoir :

M. HOPP Mathieu pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
M. LEININGER Christian pourvoir à Mme DOERFLINGER Christine

Secrétaire de Séance : Mme DOERFLINGER Christine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020
2. Réhabilitation du Wingenerhof : réalisation d'un emprunt
3. Acquisition de terrains
4. Instauration d'une amende pour lutter contre les dépôts sauvages
5. Rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2019
6. Convention de mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes
7. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
8. Divers

Le maire tient tout d'abord à informer l'assemblée que le poste d'adjoint administratif vacant à la suite de la mutation de Mme Cécile Manzanares est pourvu depuis le 1^{er} janvier 2021. Il informe avoir embauché Mme Aurélia Joan, qui est présente ce soir. Il lui laisse la parole pour qu'elle puisse se présenter.

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**REHABILITATION DU WINGENERHOF : REALISATION D'UN EMPRUNT**

Le maire rappelle que, comme prévu au budget primitif, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt pour la réhabilitation du Wingenerhof.

Il informe avoir consulté trois banques. Toutes ont fait une proposition pour un emprunt de 800.000 € sur une durée de 20 ans, à taux fixe, avec remboursement trimestriel.

Le crédit mutuel propose un taux de 1,10 % et les frais de dossier s'élèvent à 800 €.

La caisse d'épargne propose un taux de 0,85 % et les frais de dossier s'élèvent à 800 €.

Le crédit agricole propose un taux de 0,80 % et les frais de dossier s'élèvent à 800 €.

Mme Séverine Dettwiller demande si tous les lots du marché ont été attribués. Le maire répond que oui.

Mme Dominique Schmitt-Merx demande si le montant de 800.000 € est TTC. Le maire répond que oui.

Il informe qu'un avenant au contrat de location actuel va être rédigé ; le montant du nouveau loyer couvrira le montant du remboursement du prêt.

Le maire propose de retenir l'offre du crédit agricole.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Montant de l'emprunt : 800 000 €

Taux fixe : 0.80 %

Durée d'amortissement : 240 mois (20 ans)

Frais de dossier : 800 €

POINT 3**ACQUISITION DE TERRAINS**

Le maire informe qu'à la suite du décès de M. Brumm Jean-Claude, un particulier a contacté sa famille pour leur acheter leurs terrains situés au lieu-dit Schwartzbaechel.

La Commune s'était engagée, en 2013, à acheter les terrains situés dans les zones « espaces naturels sensibles », et ces terrains y figurent. En voici les caractéristiques :

Consorts HAEHN Emile	Section B	N° 310	11,60 ares
	Section B	N° 315	8,28 ares
	Section B	N° 317	8,59 ares
	Section B	N° 319	8,43 ares
	Section B	N° 329	5,20 ares
Consorts BRUMM Chrétien	Section B	N° 333	4,10 ares
Consorts BRUMM Jean-Claude	Section B	N° 318	10,57 ares

Le maire propose donc que la Commune se porte acquéreur.

Le prix de 30 € l'are a été convenu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ces terrains au prix de 30 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 4

INSTAURATION D'UNE AMENDE POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Le maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal a annulé la délibération du 12 décembre 2018 qui instaurait une amende de 500 € en cas de dépôts sauvages de déchets car un recours avait été déposé au Tribunal Administratif.

Il propose de revoter une nouvelle amende pour lutter contre ces incivilités, en prenant comme références les articles R 632-1 et R 633-6 du code pénal qui visent l'abandon de déchets.

Le montant de l'amende est de :

- 150 € pour la 1^{ère} classe (dépôt d'un sac poubelle d'ordures ménagères)
- 450 € pour la 2^{ème} classe (dépôt de plus d'un sac sur la voie publique)
- 750 € pour la 3^{ème} classe (dépôt dangereux qui entrave la liberté ou la sûreté).

M. Pascal Thomas demande si les recours seront encore possible. Le maire répond que oui, ce sera toujours possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ De verbaliser tout contrevenant qui dépose des déchets sur le ban communal. Le montant de l'amende sera :
 - 150 € pour la 1^{ère} classe (dépôt d'un sac poubelle d'ordures ménagères)
 - 450 € pour la 2^{ème} classe (dépôt de plus d'un sac sur la voie publique)
 - 750 € pour la 3^{ème} classe (dépôt dangereux qui entrave la liberté ou la sûreté).

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5

RAPPORT ANNUEL DU SIVOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019

Le maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit valider le rapport annuel 2019 sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder. Il rappelle que les différents documents ont été envoyés par mail.

Il donne la parole à Sylvain Cunrath, vice-président du Sivom, qui résume les documents en disant que la qualité de l'eau est bonne. Il informe que les réseaux commencent à vieillir et qu'il y a eu 14 ruptures de canalisations fin 2020 et 4 en ce début d'année 2021.

Mme Sylvie Pfeifer demande si on a le droit de reprendre les publicités (exemple de celle qui dit « peut-on jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ») dans le bulletin communal ou sur le site internet. Le maire répond que oui, bien sûr !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2019 sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 6

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire informe que la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel pour accueillir le RAM Relais d'Assistants Maternels, le vendredi matin tous les 15 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistants Maternels), qui organisera des activités jeunesse les vendredis 12 février, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril, 21 mai, 7 et 21 juin 2021, de 8h à 12h.

POINT 7

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue du Château Teutsch
 - Maison 4 rue du Château d'Eau
 - Maison 6 rue de l'Ecole

- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, a signé et autorisé une dérogation scolaire : l'enfant habite Wingen mais est gardé à Wimmenau.

POINT 8

DIVERS

- Le maire informe qu'il a fait un certificat administratif à la fin de l'année 2020 pour transférer des crédits d'un montant de 6.000 € du Chapitre 022 « dépenses imprévues » vers le Chapitre 65 « autres charges de gestion » afin de pouvoir payer les indemnités des élus et l'allocation de vétérances du SDIS.
Mme Catherine François demande ce qu'est l'allocation de vétérançe du SDIS. Le maire y répond.

- Le maire informe avoir baissé son indemnité qui passe de 41,2 % à 39,5 %.

- Le maire informe que la commission de sécurité s'est réunie le samedi 23 janvier 2021. C'est Mme Séverine Dettwiller qui liste le parcours qui a été fait. La commission de sécurité souhaite procéder aux changements suivants :
 - Mettre des « cédez le passage » dans les rues principales pour casser les priorités
 - Mettre en zone 30 :
 - la rue de la Gare, devant la Maison des Assistants Maternels,
 - la rue Principale depuis le restaurant Au Wingenerhof et jusqu'au rond-point
 - la rue du Muguet et la rue des Sapins qui sont les rues empruntées par le Péricolaire pour emmener les enfants manger à la cantine
 - Déplacer le panneau d'entrée de village côté Wimmenau, si une écluse devait y être installée
 - Mettre en sens unique le morceau de la rue de l'Ecole encore en double sens actuellement
 - Matérialiser une bande « piétons » dans la rue de l'Ecole
 - Interdire le stationnement sur trottoir devant l'entrée du restaurant Au Wingenerhof pour permettre le passage des PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

La commission s'est aperçu qu'il y a énormément de stationnement sur trottoir dans l'ensemble du village.

Mme Christine Doerflinger pense qu'il faut interdire les stationnements sur les trottoirs dans les rues du Muguet et des Sapins pour qu'ils soient libres pour le péricolaire.

Le maire informe que c'est un budget conséquent que de couper les priorités car il faudra investir dans l'achat de 28 panneaux, à environ 400 € l'unité.

Mme Christine Doerflinger rappelle que d'autres communes ont choisi de limiter à 40 km / heure l'ensemble des rues de leur village.

M. Pascal Thomas pense que le conducteur qui ne respecte pas le 50 km/h ne respectera pas non plus le 30 km/h.

- Le maire informe que la société Kardham Digital présentera le projet de mise à jour du site internet de la commune à la commission communication le mercredi 27 janvier 2021. M. Jean-Marie Klein demande si cette dépense est inscrite au budget. Le maire répond qu'elle le sera cette année.
- Mme Christine Doerflinger demande où en sont les conseillers municipaux dans le remplissage du tableau relatif au Plan Communal de Sauvegarde. Mme Sylvie Pfeifer demande quel est le rôle du référent dans chaque quartier. Mme Doerflinger y répond.
- M. Sébastien Joan souhaite que la commission écologie et environnement se réunisse prochainement pour parler de verger participatif comme il en a été question dans le dernier bulletin intercommunal. La date du mercredi 3 février à 17h30 est retenue.
- Mme Dominique Schmitt-Merx demande si une réunion de la commission des travaux se tiendra prochainement. Le maire répond que oui, c'est prévu. Une convocation sera adressée aux membres au moment venu.
- Mme Séverine Dettwiller aimerait voir le projet prévu à l'emplacement de l'ancien restaurant A l'Orée du Bois. Le maire explique que pour l'instant il n'y a pas de projet à présenter car on en est qu'à l'étude de faisabilité.
- Le maire souhaite que le Club de Football range et nettoie autour des nouveaux vestiaires.

- M. Sylvain Cunrath informe que les travaux d'accessibilité des églises vont bientôt débuter. Un courrier va être adressé aux riverains de l'église protestante pour les informer que les places de parking seront temporairement indisponibles.
- Mme Catherine François informe que le Conseil Municipal Junior est inactif actuellement et qu'on risque de le perdre. Elle cherche des missions à leur donner. Mme Christine Doerflinger pense au nettoyage de printemps, si celui-ci peut avoir lieu ...
- Le maire informe que les travaux d'extension des ateliers municipaux ont débuté.
- Mme Dominique Schmitt-Merx informe que les gilets fluo offerts par la Commune aux collégiens de Wingen pour sécuriser leurs déplacements piétons et à vélo seront distribués au sein de l'établissement la semaine prochaine.
- M. Nicolas Barido demande quelle suite a été donnée au dépôt de pneus survenu au lieu-dit Pferdstal. Le maire l'informe qu'il ira porter plainte rapidement.
M. Sylvain Cunrath pense que tant qu'il y aura encore des pneus, les gens vont continuer à en déposer. Il faudrait songer à y afficher un panneau « dépose interdite ».
Mme Catherine François propose de créer des jardinières avec ces pneus usagés.
- Le maire informe que des déchets autres que des déjections canines sont retrouvés dans les poubelles censées ne recueillir que cela et que certains maîtres utilisent les sachets pour ramasser les déjections et les jettent ensuite dans la nature. La mise en place d'une affiche interdisant tout autre dépôt d'ordures pourrait être faite.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h36.